

Le Guide du Stagiaire

CGT ENFiP 2025

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfp@cgt.fr t : 01.55.82.80.80

• Suivez-nous sur Instagram ou facebook :

: [http://instagram.com @cgt_finances_publiques](http://instagram.com/cgt_finances_publiques)  : [@cgt_finpub](https://www.facebook.com/cgt_finpub) (CGTFinancesPubliques)

**SPÉCIAL
1^{ÈRE} AFFECTATION**

**CONTRÔLEURS
GÉNÉRALISTES ET
PROGRAMMEURS**



Bienvenue

Cher.es collègues

Tout d'abord nous tenons à vous féliciter pour votre réussite au concours de contrôleur des Finances Publiques.

Dans les jours qui viennent, vous allez être appelés à rédiger votre demande de première affectation.

La qualité de rédaction des demandes de première affectation est primordiale pour avoir les meilleures chances d'obtenir satisfaction.

Ce guide a vocation à vous apporter les renseignements essentiels dont vous aurez besoin pour rédiger au mieux cette demande.

Pour autant, n'hésitez pas à contacter les élus de catégorie B de la CGT Finances Publiques qui sauront vous aider, vous conseiller et vous soutenir dans les démarches administratives inhérentes à votre arrivée à la DGFIP. Vous trouverez leurs coordonnées page 7 de ce guide.

Nous vous souhaitons cordialement à toutes et à tous la bienvenue à la DGFIP.

Sommaire

- P. 2 Bienvenue
- P. 3 Edito
- P. 4 Les modalités d'affectation
- P. 5 / 6 Les règles de priorités
- p. 7 Appel à candidature - Conseils pratiques
- P. 8 Le bulletin d'adhésion

VOUS RENSEIGNER, VOUS CONSEILLER, VOUS DÉFENDRE...

VOS CORRESPONDANTS CGT



Sébastien WEBER
Secrétaire national
Pôle formation professionnelle
handicap
06.17.20.15.16 / 01.55.82.80.83
sebastien.weber@cgt.fr



Laëtitia BARRIER
Référente ENFIP
07.82.68.49.28
cgtenfip@gmail.com

Éditorial

Dans les jours qui viennent, vous allez être amenés à rédiger votre demande de première affectation.

Vous devez accorder le plus grand soin à la rédaction de votre demande, elle conditionne votre installation dans les services pour une durée incompressible de trois ans, comprenant l'année de formation (délai réduit à 1 an pour les prioritaires).

N'hésitez pas à nous confier votre dossier pour que nos élus CGT puissent prendre en charge votre demande.

Vous connaîtrez votre affectation fin septembre 2025, avant votre arrivée à l'ENFIP.

Vous commencerez votre formation initiale le 1er octobre 2025 par une scolarité en école d'une durée de 6 mois puis effectuerez un stage pratique probatoire d'une durée de 6 mois sur votre direction de première affectation.

Vous trouverez ci-dessous quelques mots sur le contexte dans lequel vous arrivez à la DGFIP.

Comme vous le savez certainement, les administrations d'État sont particulièrement ciblées par les économies budgétaires que nous subissons depuis plus de 10 ans et les conséquences pour les services, les agents et les usagers du service public sont mortifères.

Les missions de la DGFIP sont en danger, le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) a acté la suppression de l'ensemble des trésoreries de proximité par leur regroupement dans des Services de Gestion Comptable (SGC), une fusion massive des SIP et des SIE, 1 SPF par département, la mise en pôle et le transfert de services entiers (relocalisation de proximité)...

De manière concomitante le nombre d'emplois supprimés, plus de 46 000 depuis 2002, donne le vertige.

Pour accompagner cette réforme, l'administration a changé les règles d'affectations des stagiaires et réformé les scolarités pour les positionner au plus près des besoins tant fonctionnels que géographiques des directeurs locaux.

C'est pourquoi, l'affectation nationale se fait désormais au département (laissant la main aux directeurs locaux pour vous affecter dans un service).

La loi de «transformation» de la Fonction Publique votée en 2019 s'attaque frontalement au Statut Général des Fonctionnaires par la possibilité de recourir à l'emploi de contractuels sur des missions pérennes. Cette année encore, se sont plus de 1000 contrats qui doivent être signés, au détriment du recrutement par concours.

Cette loi acte aussi la fusion des CHSCT et des Comités Techniques et la fin de la consultation des Commissions Administratives Paritaires en matière d'affectation et de promotion !!

La CGT n'abdique pas. Elle se bat pour renforcer le statut des fonctionnaires. Elle réaffirme que les services publics sont un bien commun à l'ensemble de la population et que leur renforcement contribue à réduire les inégalités.

Concernant le système de mutations/1ères affectations, **la CGT Finances Publiques ne renonce pas.** Elle continue à défendre une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et un délai de séjour d'un an entre 2 mutations. **La CGT Finances Publiques réaffirme** que le droit à mutation pour convenance personnelle doit rester la règle !

CE QU'EN PENSE LA CGT

La CGT Finances Publiques revendique d'intégrer les 1^{ères} affectations des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée.

Elle se prononce pour une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics.

Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.

Enfin, la CGT Finances Publiques revendique le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et défend un délai de séjour d'un an entre deux mutations. Elle réaffirme que le droit à mutation pour convenance personnelle doit être privilégié.

Les modalités d'affectation

LE CALENDRIER

Pour les contrôleurs généralistes, vous allez rédiger votre demande de 1^{ère} affectation du 25 juin au 18 juillet 2025.

Pour les contrôleurs programmeurs, vous allez rédiger votre demande de 1^{ère} affectation du 7 au 25 juillet 2025.

Le mouvement national sera publié fin septembre 2025.

Quelques jours après la publication du mouvement sur Ulysse, la direction générale organisera une réunion pour évoquer les dossiers difficiles avec les organisations syndicales.

Ainsi, vous connaîtrez votre affectation nationale au moment de votre entrée en formation le 1^{er} octobre 2025.

Ensuite, au cours du mois d'octobre 2025, vous exprimerez des vœux pour obtenir un service sur votre direction d'affectation.

Fin octobre début novembre, vous connaîtrez le service d'affectation locale que vous rejoindrez à l'issue de votre formation en école.

Au cours du mois de novembre 2025, l'ENFIP déterminera la dominante de formation, en fonction de l'affectation locale que vous aurez obtenue.

La formation sur la dominante commencera mi-décembre 2025.

LE NIVEAU D'AFFECTATION

Les B généralistes

L'affectation sur un département ou une direction se fait dans le cadre d'un mouvement national : DIRECTION - DEPARTEMENT – TOUT EMPLOI.

Pour les DIRCOFI vous devez désigner les départements d'implantation des services :

EX. DIRCOFI Centre-Ouest – INDRE ET LOIRE – TOUT EMPLOI.

Les B programmeurs

Pour l'administration centrale, vos vœux devront être formulés dans la rubrique « Appel à candidatures services centraux - Programmeurs stagiaires » et chaque vœu sera composé de 3 éléments :

• Services centraux / Residence / SSI DPN DTNUM

Les 4 résidences proposées dans ce cadre sont : Nantes (Loire-Atlantique), Noisiel (Seine-et-Marne), Montreuil et Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis).

Pour les DISI vous devez désigner les départements d'implantation des services et la qualification : DISI Grand Est – MOSELLE – PAU.

Pour les contrôleurs programmeurs, vous pouvez seulement demander une DiSI, la DSFPAPHP et la DGE. Pour les DISI (Direction interrégionale des services informatiques) vous devez désigner les départements d'implantation des services et la qualification : DISI Grand Est – MOSELLE – Programmeur et/ou PSE CRA.

LA HIÉRARCHIE DES MOUVEMENTS ET DES VŒUX

Si vous participez à plusieurs mouvements, vos demandes seront examinées dans l'ordre suivant :

- ➊ Appel à candidatures pour les services centraux et structures assimilées ;
- ➋ Appel à candidatures sur les postes au choix ;
- ➌ Mouvement général de premières affectations.

➡ **À SAVOIR** : Les lauréats.es retenus.es dans le cadre d'un appel à candidatures ne verront pas leur demande de 1^{ère} affectation examinée, quand bien même celle-ci comporterait une ou des priorités.

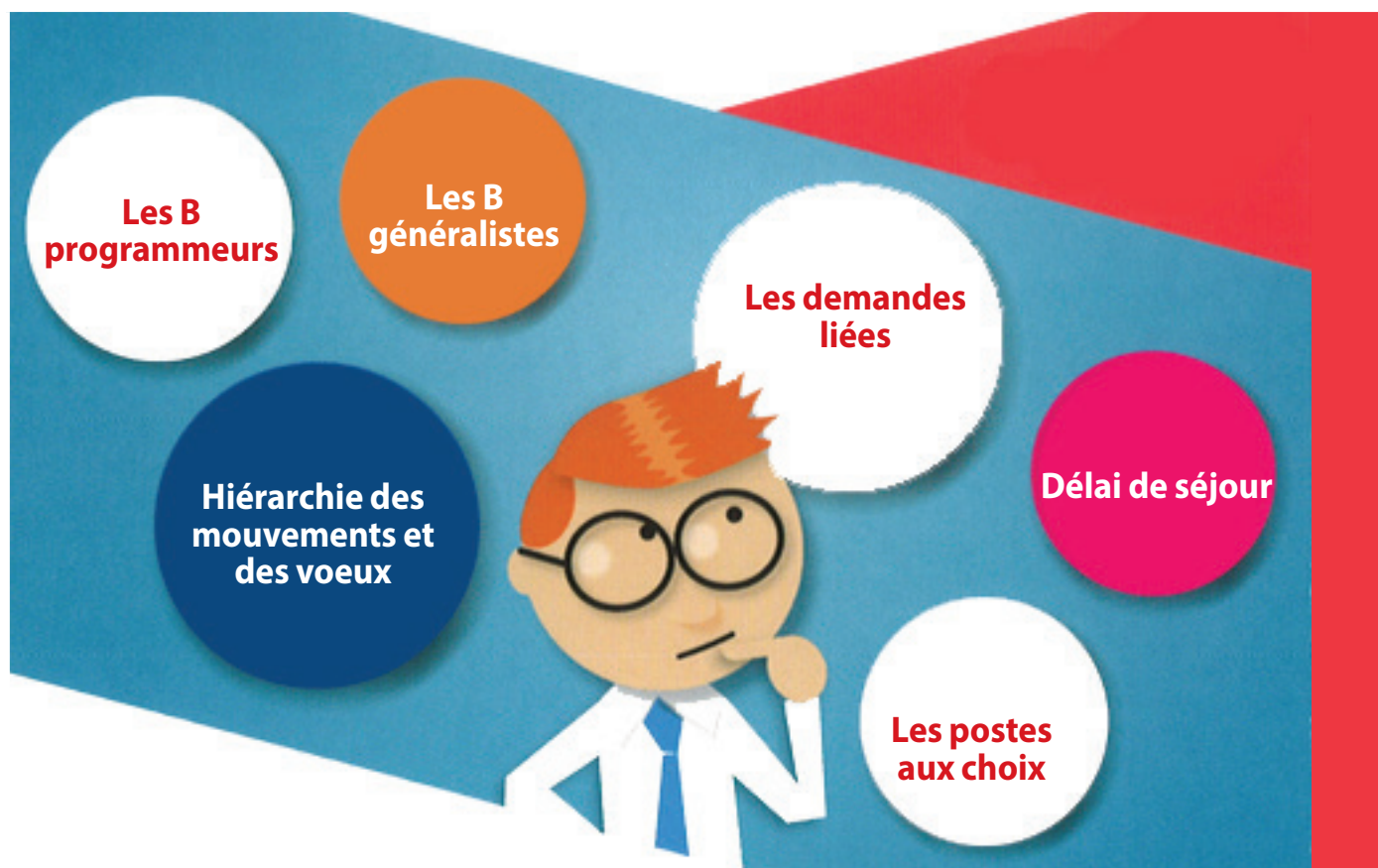
➡ **ATTENTION** : Les affectations au titre des appels à candidatures seront très limitées en nombre. Il est impératif que votre demande comporte des vœux dans le mouvement général de 1^{ères} affectations en DDFIP / DRFiP.

LE CLASSEMENT DES DEMANDES

Deux types de demandes peuvent se cumuler : les demandes « pour convenances personnelles » et les demandes « prioritaires » (voir pages suivantes).

Les situations prioritaires sont satisfaites selon un quota de 50 % du nombre d'affectations prononcées dans les directions retenues par l'administration.

➡ **ATTENTION** : Si vous entrez dans le cadre vous permettant de bénéficier d'une priorité, il faut aussi demander des vœux en convenance personnelle car sauf pour les personnes pouvant se prévaloir de la priorité pour handicap (CF) la priorité n'est pas absolue.



Dans tous les cas, vous serez départagés en tenant compte de votre rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

Les rangs des deux concours interne et externe seront interclassés, en accordant une priorité aux internes.

L'affectation des listes principales internes et externes primera l'affectation des listes complémentaires internes et externes.

LES DEMANDES LIÉES

Vous pouvez exprimer une demande liée (demande dite « DUO ») avec un ou une autre stagiaire de votre promotion afin d'obtenir une affectation sur le même département.

Le fait de lier votre demande ne vous confère aucune priorité. En effet, l'administration ne pourra prononcer des affectations liées que sur des départements où il y a suffisamment d'emplois vacants à pourvoir. C'est le rang du stagiaire le moins bien classé qui déterminera l'affectation attribuée.

LE DÉLAI DE SÉJOUR

Les agents en 1^{ère} affectation sont tenus d'exercer leurs fonctions au sein de leur résidence de 1^{ère} affectation pendant une durée minimale de 3 ans avant de pouvoir solliciter une mutation.

Ce délai de séjour, scolarité comprise, ne s'applique pas aux agents reconnus prioritaires afin de prendre en compte les situations personnelles. Dans ce cas, le délai de séjour au sein de leur 1^{ère} affectation est de 1 an.

LES POSTES AU CHOIX

S'agissant des postes dans les services centraux et structures assimilées et les postes au choix en Directions Nationales Spécialisées, c'est le service recruteur qui sélectionnera et classera les candidats sur la base des éléments fournis (lettre de motivation, CV et les 3 derniers compte-rendus d'évaluation pour les lauréats déjà agents DGFIP) et d'éventuels entretiens.



Les règles de priorités

Il existe plusieurs types de priorités : pour handicap, pour rapprochement et pour l'accès à un Département d'Outre Mer (DOM).

LA PRIORITE ABSOLUE POUR SITUATION DE HANDICAP JUSTIFIÉE PAR UNE CMI "INVALIDITÉ"

Si vous ou votre enfant êtes en situation de handicap vous pouvez bénéficier de la priorité.

Vous ou votre enfant devez être titulaire d'une carte d'invalidité à 80 % ou d'une CMI (Carte Mobilité Inclusion) comportant la mention « invalidité ».

La priorité pour handicap ne s'applique qu'à un seul département. Elle est absolue y compris en surnombre.

Cette priorité donne lieu à mutation après examen par l'administration.

VOUS DEVEZ JUSTIFIER D'UN LIEN AVEC LE DÉPARTEMENT DEMANDÉ :

Soit un lien familial ou contextuel : vous devez produire un courrier expliquant ce lien et présenter toutes pièces justificatives que vous pouvez fournir à l'appui.

Soit un lien médical : vous devez présenter un certificat médical de l'établissement de soins dans lequel vous êtes suivi ou qui atteste du lien médical entre le handicap et le département demandé.

LES PRIORITÉS ENTRANT DANS LE QUOTA DE 50 %

La priorité pour situation de handicap justifiée par une RQTH :

La priorité ne s'applique qu'à un seul département.

Elle donne lieu à mutation après examen par l'administration et contrairement à la priorité pour handicap (CMI portant la mention « invalidité ») elle ne donne pas droit à une priorité absolue.

VOUS DEVEZ JUSTIFIER D'UN LIEN AVEC LE DÉPARTEMENT DEMANDÉ :

Soit un lien familial ou contextuel : vous devez produire un courrier expliquant ce lien et présenter toutes pièces justificatives que vous pouvez fournir à l'appui.

Soit un lien médical : vous devez présenter un certificat médical de l'établissement de soin dans lequel vous êtes suivi ou qui atteste du lien médical entre le handicap et le département demandé.

La priorité pour rapprochement

Des possibilités d'apports dans un département sont réservés aux agents titulaires et stagiaires reconnus prioritaires au titre du rapprochement.

Vous bénéficiez d'une priorité pour vous rapprocher de votre :

-  Conjoint marié (imposition commune) ;
-  Partenaire de pacse (imposition commune).

Vous devez exercer la priorité :

-  Sur le département d'exercice de la profession du conjoint, ou sur le département de résidence (qui doit être limitrophe du département d'exercice de la profession du conjoint) pour le rapprochement de conjoint marié, pacsé.

ATTENTION : Pour l'Ile-de-France tous les départements sont réputés être limitrophes.

Par ex : lieu de travail du conjoint dans le 77, lieu de résidence familiale dans le 92, vous pouvez demander à bénéficier d'un rapprochement sur le 77 **OU** sur le 92.

RAPPROCHEMENT POUR LES CS PROGRAMMEURS



À ce jour, il n'existe que 66 départements dans lesquels des DISI ont des services implantés, limitant ainsi les possibilités des agents concernés de se rapprocher de leur famille.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, dès lors qu'il n'existe pas d'emploi informatique implanté dans le ressort géographique du département sollicité au titre du rapprochement, les informaticiens auront la possibilité de demander un rapprochement dans un département limitrophe du lieu d'exercice de la profession du conjoint (ou du lieu de résidence du soutien de famille ou des enfants en cas de divorce ou de séparation), dans le ressort géographique duquel des emplois informatiques sont implantés correspondant à la qualification détenue par les agents.

La priorité pour l'accès à un DOM

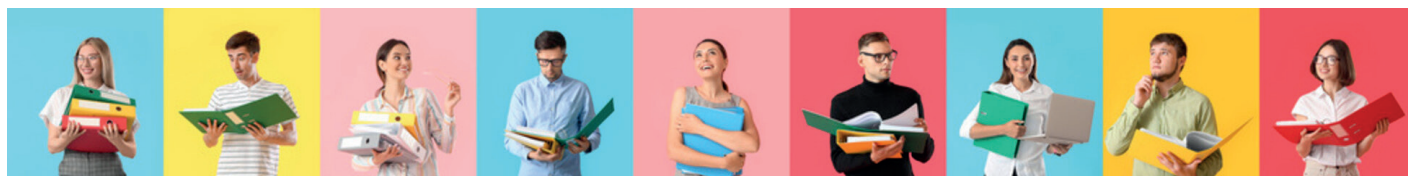
Elle porte sur les 5 départements d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion.

Plusieurs critères sont pris en considération par l'administration pour estimer que vous possédez des attaches familiales et matérielles dans le département d'outre-mer sollicité.

Il faut remplir au moins 2 conditions sur les 6. Dans ce cas, votre demande fera l'objet « d'un examen attentif au titre des situations individuelles et familiales particulières » pour le DOM concerné.

Les critères permettant d'apprécier la proximité d'un agent avec un DOM :

- ➔ **Un justificatif de domicile d'au moins un de vos parents proches :** père, mère, grands-parents, frères, sœurs, enfants (ex : contrat de bail, avis de taxe foncière, facture d'électricité ...). Le lien de parenté sera justifié par la photocopie du/des livret(s) de famille.
- ➔ **Un justificatif du lieu de scolarité ou d'études de vous-même ou de votre enfant :** vous même ou votre enfant doit avoir suivi, à partir de l'âge de 3 ans, au moins 5 ans de scolarité et/ou d'études supérieures dans le DOM. À justifier par les certificats de scolarité ou les bulletins scolaires attestant du suivi de la scolarité ou des études, et par la copie du livret de famille).
- ➔ **Le justificatif du lieu de naissance :** il s'agit de votre lieu de naissance ou de celui de votre enfant. À justifier par la copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité de vous-même ou de votre enfant.
- ➔ **Un justificatif de votre domicile :** vous devez justifier de l'établissement de votre domicile dans le DOM concerné à la date d'entrée à la DGFIP (contrat de bail, factures d'électricité, etc).
- ➔ **Un justificatif du bénéfice antérieur d'un congé bonifié :** il convient de produire une copie de la notification de l'octroi d'un congé bonifié.
- ➔ **Un justificatif d'inscription sur les listes électorales :** à justifier par la copie de la carte d'électeur ou un document récent délivré par la mairie mentionnant votre inscription sur les listes électorales.



Conseils pratiques pour rédiger sa demande

Votre demande de mutation peut comporter autant de vœux que vous souhaitez.

Vos vœux doivent être classés par ordre décroissant de préférence (on met en premier le vœu qu'on souhaite vraiment obtenir...).

En pratique, vous ne devez surtout pas vous limiter à demander votre département d'origine au risque de vous retrouver affecté d'office dans un département que vous n'auriez pas demandé et qui vous mettrait en difficulté.

C'est pourquoi, vous devrez très certainement formuler des vœux en région parisienne, car une majorité d'entre vous sera affectée sur la région île de France.

Il est plus « confortable » d'être affecté auprès d'une grande gare parisienne qui dessert sa région d'origine qu'à l'autre bout de la France...

A titre indicatif, Vous trouverez page suivante un exemple de demande pour le département du Loiret, y compris en rapprochement.

ATTENTION : des services de plusieurs directions peuvent être implantés sur un même département.

Exemple : sur le département du Loiret, il existe des services de 4 directions différentes : la DRFIP 45, la DIRCOFI Ouest, la Disi Ile-de-France et la DNEF.

PENSEZ-Y

- ▶ Faites vérifier, avant validation dans MOUV'RH, votre demande par les élu.e.s.
- ▶ Confiez le double de votre fiche de vœux aux élus de la CGT Finances Publiques. Indiquez un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre rapidement (portable).
- ▶ Afin d'optimiser vos chances d'accéder à un département, pensez à demander toutes les directions et structures proposées.
- ▶ Joignez systématiquement tous les justificatifs de votre situation, et pensez à annoter le bloc-note de Mouv'RH



LES ÉLUS CGT DE LA CAP N°6 DES CONTRÔLEURS : elusb@cgt.fr

- Marie Charon 06.24.26.91.96
- Erika Corroyette 06.15.01.37.64
- Thibaut Bavière 06.26.25.67.00
- Jonathan Steiner 06.20.15.54.36

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / N° DGFIP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Service :

Adresse :

Tél. : / / / Mail professionnel :@dgfip.finances.gouv.fr

ADRESSE PERSONNELLE :

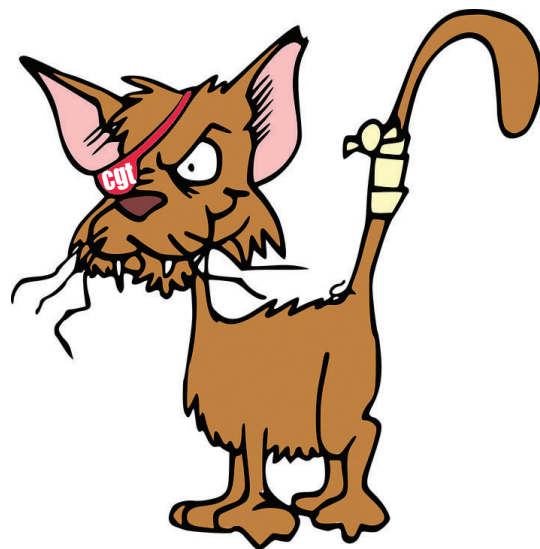
Adresse :

Tél. : Mail perso :

Date : / / Signature :

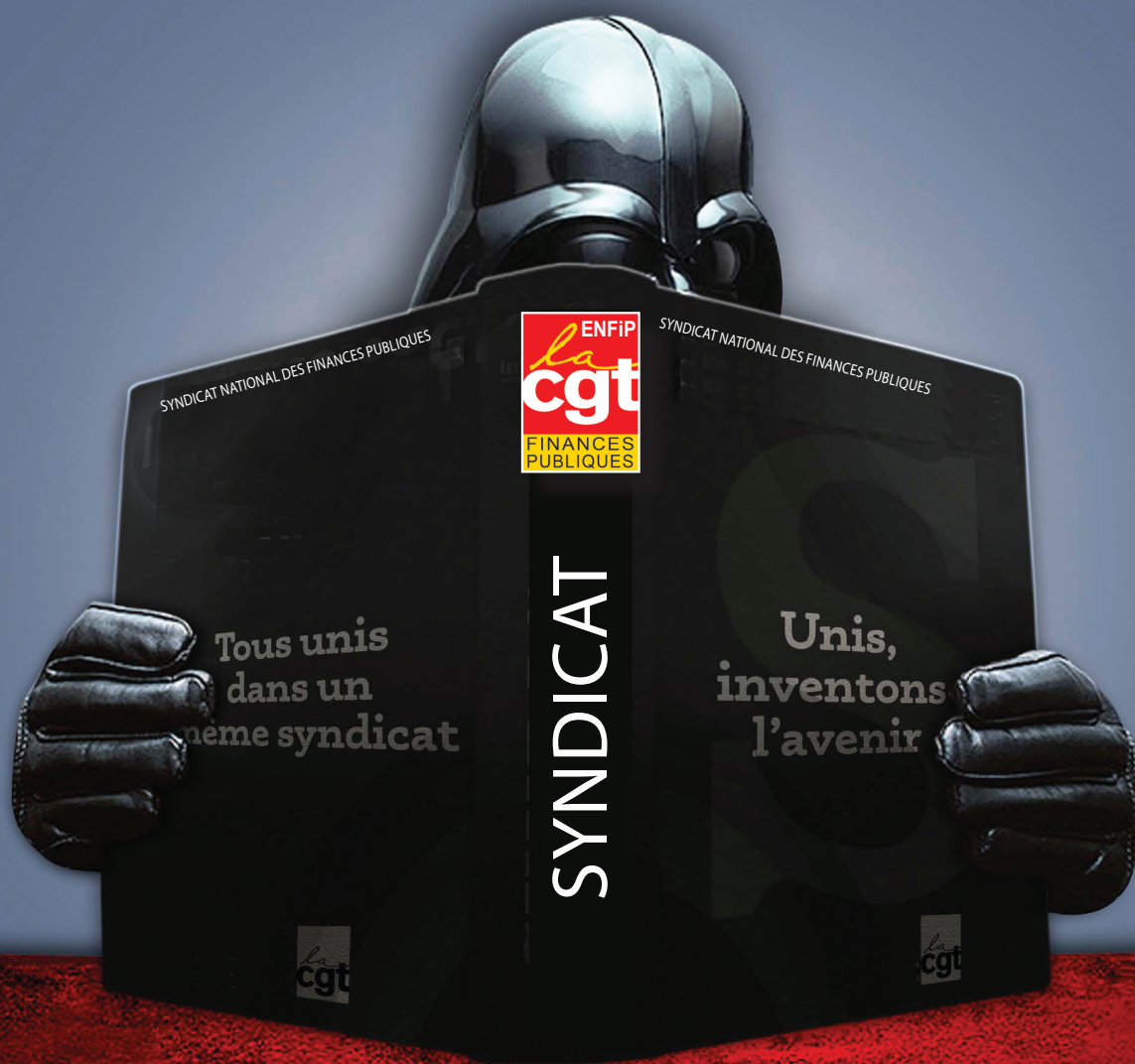
MONTANT DE L'ADHÉSION : CONTRÔLEUR STAGIAIRE : 60 €

Rien n'est écrit d'avance l'avenir nous appartient !
Rien n'est écrit d'avance l'avenir nous appartient !



Construire ensemble l'action revendicative pour gagner !

MÊME LES PLUS SCEPTIQUES ONT FRANCHI LE PAS



ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS... **REJOIGNEZ-NOUS**

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63 • www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr